



SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA
SOCIETE D'ETAT AU CAPITAL DE 63 308 270.000 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : 55, Avenue de la Nation 01 B.P. 54 Ouagadougou 01
Téléphone : 25 30 61 00 (lignes groupées) Fax 25 31 03 40 Téléc 5208 BF

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 006/2018

Ouagadougou, le

FINANCEMENT : Fonds Propres SONABEL;

OBJET : Acquisition de DDA et DDS communicants et de mini scada

1. Le Directeur Général de la SONABEL lance un appel d'offres pour l'acquisition de DDA et DDS communicants et de mini scada.

L'acquisition est constituée d'un lot unique: Acquisition de DDA et DDS communicants et de mini scada.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes pour autant qu'ils ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'espace UEMOA, qui sont en règle vis-à-vis de l'Autorité contractante de leur pays d'établissement ou de base fixe.

3. Le délai de livraison est de quatre vingt dix (90) jours.

4. Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres au Département des Marchés de la SONABEL.

5. Tout soumissionnaire éligible, intéressé par le présent avis, peut retirer un jeu complet du dossier d'appel d'offres au Département des Marchés de la SONABEL moyennant le paiement auprès de la caisse siège de la SONABEL d'un montant non remboursable de **cent mille (100 000) FCFA**.

6. Les offres présentées en un original et quatre (04) copies, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission de **six millions(6 000 000) FCFA**, devra parvenir ou être remises au secrétariat du Département des Marchés de la SONABEL sise 55, Avenue de la Nation 01 BP 54 OUAGADOUGOU 01 au plus tard **18 avril 2018 à 9 heures**.

L'ouverture des plis aura lieu immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la SONABEL ne peut être tenue responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

7. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai minimum de quatre vingt dix (90) jours, à compter de la date de remise des offres.

François de Salle OUEDRAOGO
Officier de l'Ordre National